

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1067

présenté par
Mme Ménard

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« pour l'école ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'actuel projet de loi était attendu de tous.

Pourtant, au lieu de répondre aux enjeux que rencontre l'enseignement en France, comme le niveau scolaire des élèves, l'actuel texte se focalise sur l'école maternelle et sur la tutelle du ministère sur certains pans de l'éducation nationale.

Encore une fois, il s'agit d'un texte de liftage administratif plus que de sauvetage de l'éducation nationale et donc des élèves.